



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

IUFM

Question écrite n° 58754

## Texte de la question

M. Loïc Bouvard attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la situation des enseignants contractuels qui, admis au concours d'accès à l'IUFM pour suivre une formation de professeurs en lycée professionnel, section génie mécanique, option maintenance des véhicules, ont appris malheureusement que le nombre de postes inscrits au concours avait considérablement diminué par rapport à l'an dernier. Il lui demande de bien vouloir lui en indiquer les raisons, car l'absence de planification pluriannuelle génère des situations désastreuses pour les intéressés.

## Texte de la réponse

Le Gouvernement, dans le cadre de la résorption de l'emploi précaire, a prévu d'ouvrir au total 2 405 postes aux concours réservés aux agents non titulaires exerçant des fonctions d'enseignement. L'ensemble des lauréats prévus aux concours internes, réservés et examens professionnels pour le recrutement de professeurs de lycées professionnels (2 285) devrait être en progression de 30 % par rapport aux postes offerts dans les mêmes catégories en 2000 (1 760). Par ailleurs, dans le cadre du plan pluriannuel, trente-sept milles postes seront offerts sur la période 2001-2005 pour la promotion interne et la résorption de l'emploi précaire. C'est ainsi que pour la section génie mécanique, option maintenance des véhicules, le nombre de postes aux concours réservés passe de six à vingt-quatre de 2000 à 2001. Les élèves professeurs des cycles préparatoires qui ont préparé les concours internes ont toutes les conditions requises pour se présenter aux concours réservés dans l'hypothèse où ils échoueraient aux concours internes. De plus, il est prévu de garantir leur réemploi dans l'hypothèse où ils échoueraient à ces deux modes de concours.

## Données clés

**Auteur :** [M. Loïc Bouvard](#)

**Circonscription :** Morbihan (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 58754

**Rubrique :** Enseignement supérieur

**Ministère interrogé :** éducation nationale

**Ministère attributaire :** éducation nationale

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 12 mars 2001, page 1475

**Réponse publiée le :** 6 août 2001, page 4528